



**Appel à projet
« politique de la ville » 2025**

**POINTS D'ATTENTION
concernant le
remplissage du cerfa**



ATTENTION

concernent les éléments du cerfa qui bloquent l'instruction (avant validation du projet par la
ons à y être tout particulièrement vigilant afin de ne pas ralentir, voir empêcher l'instruction

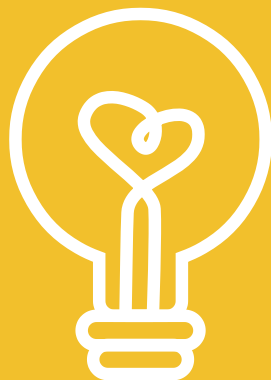
Le porteur de projet

Les renseignements ci-dessous, s'ils sont erronés ou périmés bloquent le paiement.

N° SIRET et SIREN : bien vérifier qu'il est correctement saisi. En cas de changement après le dépôt du cerfa, contacter pref-dicat-147@yvelines.gouv.fr pour signaler le changement.

RIB : bien vérifier qu'il est correctement saisi. En cas de changement après le dépôt du cerfa, contacter pref-dicat-147@yvelines.gouv.fr pour signaler le changement et transmettre le nouveau RIB.

Représentant légal : Il s'agit du responsable juridique pas du responsable de l'action. Bien vérifier qu'il est correctement saisi. En cas de changement après le dépôt du cerfa, contacter pref-dicat-147@yvelines.gouv.fr pour signaler le changement.



Le descriptif du projet

Les renseignements ci-dessous, s'ils sont incomplets ou flous empêchent l'instruction de la demande.

L'intitulé et le descriptif du projet doivent permettre de comprendre facilement ce que vous proposez. Une longue rédaction est inutile surtout si elle est peu précise. Il faut simplement répondre aux questions ci-dessous.

TITRE : Inscrivez un titre qui soit simple et clair.

De préférence utilisez le format suivant : Type d'action – public – lieu

Exemple : Atelier dessin pour les 14-18 ans à la médiathèque de XXX.

Exemple 2 : Séances de gym mère-enfant au local associatif du quartier.



QUOI ? Expliquer en termes courts et simples ce que vous voulez faire.

Par exemple : écrivez « *organiser un tournoi de foot mixte pour les 8-12 ans* » plutôt que « *permettre la valorisation et la confiance en soi chez les plus jeunes tout en créant du lien social par des activités sportives* ».

Le descriptif du projet

Les renseignements ci-dessous, s'ils sont incomplets ou flous empêchent l'instruction de la demande.

L'intitulé et le descriptif du projet doivent permettre de comprendre facilement ce que vous proposez. Une longue rédaction est inutile surtout si elle est peu précise. Il faut simplement répondre aux questions ci-dessous.

Où : Bien que vous remplissiez le lieu de l'action dans un emplacement spécifique du cerfa, il faut le mentionner à nouveau en début de description de votre action : ville et quartiers concernés + locaux utilisés (ex : local de l'association, médiathèque de la ville, ...).



QUAND ? préciser la période et/ou la périodicité de réalisation de l'action.

Attention :

- Les dates doivent obligatoirement être comprise entre le 01/01 et le 31/12 de l'année 2025.
- Ne pas mettre de dates en année scolaire.

Le descriptif du projet

Les renseignements ci-dessous, s'ils sont incomplets ou flous empêchent l'instruction de la demande.

L'intitulé et le descriptif du projet doivent permettre de comprendre facilement ce que vous proposez. Une longue rédaction est inutile surtout si elle est peu précise. Il faut simplement répondre aux questions ci-dessous.

POUR QUI ? préciser le public cible de votre action (ex : mères isolées, lycéens, jeunes de 6 à 10 ans) et le nombre de personnes qui seront concernées.



COMMENT ? Précisez comment vous allez mettre en œuvre votre projet : à quelle date ou sur quelle période ? Combien de personnes seront mobilisées ? Les locaux utilisés sont-ils prêtés ou payants ? Combien de séances y-aura-t-il ?